

2009/1297 - Arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par le SYTRAL, en vue d'être autorisé, au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'Environnement, à réaliser des travaux du prolongement de la ligne B du métro jusqu'à la commune d'Oullins. (Direction de l'Ecologie Urbaine) (BMO du 20/04/2009, p. 0702)

Rapporteur : M. TOURAINÉ Jean-Louis

(Adopté.)